**Santé et Services communautaires**Le 22 mars 2018

**Rappel aux résidents au sujet de la couverture d’assurance‑maladie à l’extérieur de la province**

Le ministère de la Santé et des Services communautaires encourage les résidents à se munir d’une assurance‑maladie suffisante pour couvrir les frais engagés si une urgence médicale devait survenir pendant qu’ils sont en voyage.

Avant de quitter la province ou le pays, les gens devraient se familiariser avec le Régime d’assurance-soins médicaux de Terre-Neuve-et-Labrador (MCP). Le Régime fournit une protection lorsqu’une personne quitte temporairement la province, mais certains services peuvent ne pas être inclus, notamment certains frais liés à l’hospitalisation, les traitements reçus dans une clinique ou certains services d’ambulance terrestre ou aérienne.

Si le MCP ne couvre pas les services obtenus à l’extérieur de la province ou du pays, les gens doivent être au courant qu’ils devront en assumer les frais. En plus de la protection du MCP, certains régimes d’employeur prévoient une couverture d’assurance. On peut aussi se procurer une protection additionnelle auprès des assureurs privés.

Pour en apprendre davantage, visitez le site [www.health.gov.nl.ca/health/mcp/outofprovincecoverage.html](http://www.health.gov.nl.ca/health/mcp/outofprovincecoverage.html) (en anglais seulement)

**Citation**  
« Quand on quitte la province, il est judicieux d’être préparés à faire face à l’imprévu. Avant de voyager à l’extérieur de Terre‑Neuve-et‑Labrador, j’encourage les gens à se renseigner davantage sur le MCP et les services couverts. Ils peuvent aussi communiquer avec les bureaux locaux du MCP s’ils ont des questions ou désirent obtenir plus d’information. »  
L’honorable John Haggie  
Ministre de la Santé et des Services communautaires

- 30 -

**Pour en savoir plus**   
Couverture du MCP à l’extérieur de la province - [www.health.gov.nl.ca/health/mcp/outofprovincecoverage.html](http://www.health.gov.nl.ca/health/mcp/outofprovincecoverage.html) (en anglais seulement)

Bureau du MCP à St. John’s ─ 1-866-449-4459

Bureau du MCP à Grand Falls-Windsor ─ 1-800-563-2163

Suivez-nous sur Twitter : [@GovNL](https://twitter.com/GovNL)external link iconet [@HCS\_GovNL](https://twitter.com/HCS_GovNL) external link

**Renseignements aux médias**  
Debbie Marnell  
Santé et Services communautaires  
709-729-6986, 699-9048  
[debbiemarnell@gov.nl.ca](mailto:debbiemarnell@gov.nl.ca)

2018-03-22                              11 h 20